En action !

Segur et Pouvoir d'Achat: Crossroad

#Rémunération #Action #Ségur

Motion adoptée par les syndicats CGT CD08 et CGT Foyer de l'Enfance relative à l'application du CTI aux personnels du soin et de l'accompagnement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Nos syndicats vous adressent cette motion dans le cadre du projet de texte relatif à l'octroi du CTI dans la Fonction Publique Territoriale et Hospitalière.

Ce décret devrait répondre pleinement aux revendications des agents et aux enjeux d'attractivité dans les services sociaux et médico-sociaux. Hélas, le projet de décret présenté lors de la séance plénière du CSFPT du 26.10.2022 n'est pas suffisamment ambitieux !

Depuis 2 ans, au plan national et local les représentants CGT, n'ont eu de cesse de demander de corriger, les oublis, les retards, les inégalités de traitements, altérant l'application des mesures de revalorisations promises aux personnels des services socio-éducatifs, sociaux et médico-sociaux dans le cadre des dispositions du SÉGUR.

Durant la même période, enquêtes et statistiques ont confirmé de façon convergente les difficultés de recrutement, les départs non compensés, les postes non pourvus dans l'ensemble de ces champs d'intervention, avec, pour conséquence, une surcharge de travail pour les personnels et des difficultés pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.

Le respect, l'attention et les droits fondamentaux des usagers sont indissociables de la reconnaissance et la bientraitance des agents à leur service et cela nécessite un engagement ***fort et durable*** de la collectivité avec le soutien des élus. L'avenir des services publics départementaux de la petite enfance, de la perte d'autonomie, de l'accompagnement médical et social en dépende.

Nos organisations et les agents que nous représentons vous demandent d'être à la hauteur des décisions que vous avez annoncées et actées en juin dernier ; en octroyant le CTI à l'ensemble des personnels de la Direction des Solidarité, de la DIRE et du FDE, **et** de l'élargir aux ***assistants familiaux***, professionnels à part entière et indispensable de la Protection de l'Enfance.

Parallèlement, ***nous demandons l'ouverture début 2023 de négociation*** portant sur le pouvoir d'achat (Rifseep, complémentaire santé) pour ***les Directions éloignées du dispositif SEGUR.***

Pour une extension du CTI a l’ensemble des personnels DSR, DIRE, FDE
Pour une revalorisation équivalente du RIFSEEP aux autres Directions